

Les soldes lancés à distance à travers le pays

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Elections du Conseil de la Fifa
Qui est derrière le
rejet de la candidature
de Zetchi ?

Page 15

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5285 - Jeudi 28 janvier 2021 - Prix : 10 DA

Prix des volailles

La hausse du coût des aliments à l'origine de la flambée

Page 3

Le choix gros de conséquences de Mechichi

Par Mohamed Habili

Jusqu'à la tenue de la plénière de l'Assemblée d'hier, le chef du gouvernement, Hichem Mechichi, conservait la possibilité de désamorcer la crise politique dans laquelle la Tunisie menaçait d'entrer en acceptant de retirer de sa liste des portefeuilles à remanier les quatre titulaires dont le président Kais Saïed avait averti la veille qu'il refuserait de les recevoir au palais de Carthage au moment de la prestation des serments. Il y avait d'ailleurs dans l'intervention-réquisitoire du président, faite la veille lors d'une réunion du Conseil de sécurité national, comme une indication à l'adresse de Mechichi de s'engager du moins dans une voie médiane, en vertu de laquelle il s'abstenait de demander à l'ARP d'approuver son remaniement, du moment que la Constitution ne lui en faisait pas une stricte obligation. Ce faisant il aurait marqué son indépendance à la fois vis-à-vis des partis dominant l'Assemblée, dont au premier chef Ennahda, et de la présidence de la République, puisque dans ce cas il n'aurait pas remanié son remaniement comme cette dernière le lui demandait. Le fait est que s'il avait renvoyé dos à dos les deux présidents, celui de l'ARP et celui de la République, autrement dit Ghannouchi et Saïed, il aurait sûrement perdu le soutien du premier sans nécessairement gagner celui du second.

Suite en page 3

Présentation du projet de révision de la loi électorale

Les nouveautés de la commission Laraba



Ph/D. R.

Un des grands axes du programme du Président Tebboune, le contenu de la mouture de l'avant-projet de loi électorale, élaboré par la commission d'Ahmed Laraba et soumis aux formations politiques pour avis, a été débattu, hier, au Centre international de presse Abdelatif-Rahal. Page 2

La DGSN présente son bilan pour 2020

Saisies de drogues, agressions, cybercriminalité...

Page 2

Salles des fêtes à Béjaïa

Les exploitants reviennent à la charge

Page 16

Présentation du projet de révision de la loi électorale

Les nouveautés de la commission Laraba

Un des grands axes du programme du Président Tebboune, le contenu de la mouture de l'avant-projet de loi électorale, élaboré par la commission d'Ahmed Laraba et soumis aux formations politiques pour avis, a été débattu, hier, au Centre international de presse Abdelatif-Rahal.

Par Meriem Benchaouia

Accompagné des membres du Comité en charge de la révision du document, le Professeur Laraba est revenu en détail sur les nouveautés par rapport au texte de 2016, toujours en vigueur. En plus du changement relatif au système électoral, la commission a proposé la parité dans les listes, entre hommes et femmes, la présence obligatoire des jeunes (un tiers) ainsi que des dispositions pour le contrôle financier des campagnes électorales. Selon la copie originale de la mouture, «l'avant-projet de loi organique portant régime électoral, modifiée et complétée, vise la consécration de la démocratie, la moralisation de la vie politique et la garantie du libre choix, loin de toute influence matérielle». «L'objectif final est de se débarrasser de l'argent sale dans les processus électoraux», a fait savoir le président de la commission. «Dans notre démarche, nous avons étudié les anciennes lois datant de 2016 et 2019 et on s'est référé aussi à différentes expériences en Europe et en Afrique pour enrichir ce document qui se décline en 319 articles», a-t-il expliqué. «Nous avons également travaillé avec l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) et le ministre de l'Intérieur», a-t-il ajouté. La mouture présentée traite en son article premier des principaux objectifs de la loi organique, à savoir «la définition des principes fondamentaux et règles relatives au régime électoral, la concrétisation des principes constitutionnels relatifs à l'indépendance et la neutralité de l'Autorité chargée de la gestion et la surveillance des élections». Le même article évoque également la concrétisation et la consécration de la démocratie, l'alternance au pouvoir, la moralisation de la vie politique, la garantie de la participa-



tion des citoyens et de la société civile, notamment les jeunes et les femmes, dans la vie politique ainsi que la garantie de libre choix, loin de toute influence matérielle. L'article 2 de la mouture, déclinée en neuf chapitres, stipule que «la souveraineté nationale appartient au peuple, il l'exerce via ses représentants, élus à travers des élections libres, légitimes, périodiques, transparentes et régulières, et par voie de référendum». Le vote constitue, en vertu de l'article 3, «le moyen par lequel le peuple choisit ses représentants pour la gestion des affaires publiques aux niveaux national et local».

Tout électeur et candidat dispose du «droit de contester la régula-

rité des opérations électorales»

Le chapitre II définit les dispositions relatives à la préparation des opérations électorales et référendaires, y compris les conditions requises pour l'électeur, outre la carte d'électeur, la confection et la révision des listes électorales. L'article 61 dispose que ces listes «sont permanentes et révisables le troisième trimestre de chaque année». S'agissant de la campagne électorale, le chapitre III prévoit, au titre des amendements, dans l'article 74, que «le candidat ou toute autre personne participant à la campagne électorale s'interdit le discours de haine et toute forme de discrimination». Pour ce qui est du financement et du

contrôle des campagnes électorales et référendaires, l'article 86 cite, au titre des ressources de financement, «les apports des partis politiques, les contributions personnelles du candidat, les dons monétaires ou en nature provenant des citoyens et les aides éventuelles de l'Etat pour les jeunes candidats». Il est

question aussi d'«un possible remboursement par l'Etat d'une partie des dépenses de la campagne électorale». L'article 90 précise que «tout don supérieur à 1 000 DA devra être effectué par chèque, virement, débit automatique ou par carte bancaire». Le chapitre IV encadre, quant à lui, les dispositions relatives à l'opération électorale alors que le V porte sur l'élection des membres des APC, APW, APN et Conseil de la nation. L'article 167 stipule que les membres de l'APC et de l'APW «sont élus pour un mandat de cinq ans au scrutin proportionnel sur liste ouverte et par vote préférentiel sans panachage». Au titre des conditions exigées pour la candidature au Conseil de la nation, l'article 219 cite, entre autres conditions, celle d'«avoir accompli un mandat complet en qualité d'élu dans une Assemblée populaire communale ou de wilaya», de «justifier de sa situation vis-à-vis de l'administration fiscale», de «ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour crimes ou délits privative de liberté et non réhabilité, à l'exception des délits involontaires». Il doit également «être de bonne moralité». Le chapitre VI évoque les principales dispositions ayant trait à l'élection du président de la République et aux consultations référendaires. L'article 248 fait ainsi obligation pour chaque candidat d'«un dépôt d'une caution de 250 000 DA auprès du Trésor public».

M. B.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 6 décès et 262 nouveaux cas

L'Algérie a enregistré 6 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (5), portant à 2 877 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une nouvelle hausse, avec 262 cas, soit 19 cas de plus par rapport au bilan d'hier (243), pour atteindre, au total, 106 359 cas confirmés.

R. N.

La DGSN présente son bilan pour 2020

Saisies de drogues, agressions, cybercriminalité...

Lutte contre la criminalité, saisies de drogues, violences faites aux femmes, etc., la Direction générale de la Sûreté nationale présente son bilan d'une année 2020 marquée par un contexte sanitaire exceptionnel. Ainsi, le bilan d'activité de la Direction de la police judiciaire durant l'année 2020, présenté lors d'une conférence de presse, détaille les «efforts déployés pour assurer la sécurité des citoyens et la lutte pour éradiquer toute forme de criminalité».

Au niveau du territoire national, la Police judiciaire a traité près de 258 171 affaires qui ont abouti à l'arrestation de 246 200 suspects impliqués dans des affaires liées à la possession et la consommation de drogues, au port d'armes blanches prohibées et autres, a indiqué, dans son rapport annuel pour l'année 2020, Arezki Hadj-Said, premier

responsable de la PJ au niveau de la DGSN. Ce dernier s'est félicité des résultats obtenus par les différents services de police durant l'année 2020, précisant que ces résultats sont palpables grâce à l'apport et l'aide du citoyen.

Concernant la lutte contre le trafic de drogues, les services de la sûreté de wilaya ont recensé 33 179 affaires impliquant 41 349 suspects, lesquelles se sont soldées par la saisie de 10 924,020 kg de résine de cannabis, 3 786 969 comprimés psychotropes, 2 683 grammes de cocaïne, 2 355 g d'héroïne. Les différentes saisies de drogue opérées durant l'année 2020 ont connu une augmentation de près de 2 297,901 kg ou ce qui est du kif traité, 2,051 kg d'héroïne mais une baisse de près de 7 kg concernant la cocaïne. A ce propos, le directeur de la Police judiciaire a précisé que les résul-

tats enregistrés «reflètent l'anticipation des services de police et leur déterminante lutte contre toute forme de criminalité, grâce aux efforts déployés dans l'application des mesures préventives pour endiguer la propagation du coronavirus».

En matière de cybercriminalité, la consolidation de la coordination avec les unités opérationnelles et l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et la politique de proximité instaurée ont permis d'élucider pas moins de 5 163 affaires, fait savoir le premier responsable de la Police judiciaire, Arezki Hadj-Said. Il fera remarquer que le taux enregistré durant l'année écoulée est en augmentation, comparativement à celui enregistré en 2019 qui est de 4 210 affaires traitées. Par ailleurs, le bilan fait état de 6 782 affaires traitées relatives aux agressions physiques contre les femmes, dont 4 839

cas sont liés aux agressions physiques, 1 630 pour maltraitance, 96 pour agressions dans la rue. A noter que le chiffre ne reflète pas le nombre réel de cas d'agression contre la femme durant l'année 2020, car beaucoup de femmes ne dénoncent pas leur agresseur.

S'agissant de la lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus, l'intervenant indique qu'«en plus de l'effort préventif consenti par les autorités locales et les partenaires sur le terrain, les campagnes de sensibilisation menées par les services de police au quotidien à l'adresse des citoyens, les commerçants, etc., ont un impact positif sur la sécurité publique». Ceci en plus des opérations de désinfection des places publiques, les rues et les quartiers, dans le souci de préserver la santé du citoyen.

Louisa Ait Ramdane

Prix des volailles

La hausse du coût des aliments à l'origine de la flambée

■ Le président-directeur général de l'Office national des aliments du bétail et de l'élevage avicole a justifié l'augmentation des prix des volailles par l'augmentation des prix de leurs aliments sur les marchés internationaux touchés par la pandémie de Covid-19, révélant que les prix du maïs et tourteau de soja, qui représentent 80 % de la composition des aliments pour volaille, ont augmenté de manière significative en moins de six mois.

Par Thinhinene Khouchi

« Le prix du maïs sur le marché mondial en juin 2020 était d'environ 265 dollars, mais il a dépassé les 270 dollars ce mois-ci et le prix des tourteaux de soja qui était de 350 dollars en juin dernier, dépasse actuellement les 590 dollars », a indiqué, hier, le président-directeur général de l'Office national des aliments du bétail et de l'élevage avicole, Mohamed Betaoui, qui a apporté des explications suite à l'augmentation des prix de la viande blanche, en particulier le poulet. Il a assuré que « cette hausse est due principalement à l'augmentation des prix de leurs aliments sur les marchés internationaux touchés par la pandémie de Covid-19 », révélant que « les prix du maïs, tourteau de soja, qui représentent 80 % de la composition des aliments pour volaille, ont augmenté de manière significative en moins de six mois ». Il a expliqué que la hausse du prix du maïs est soumise à des indicateurs internationaux qui affecte la Bourse mondiale, mais « je tiens à rassurer les éleveurs quant à la quasi-disponibilité de ce produit à nouveau au niveau international et le retour de la stabilité des prix dans les semaines à venir », a déclaré Betaoui. Il a indiqué que « l'Algérie importe plus de 5 millions de tonnes d'extraits de maïs et de soja, et dans le but de réduire la facture d'importation de plus de 1,2 milliard



PHOTO: R. K.

de dollars, un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer l'indépendance dans la production d'aliments pour volaille ». Il a déclaré qu'après le succès de l'expérience de production de maïs jaune sur 79 hectares à Adrar en 2019, 8 900 hectares ont été programmés pour cultiver du maïs à Adrar, Al Menea, Ghardaïa, El Oued, Biskra, Naâma et Djelfa, ce qui permettra la production de 30 ou 35 000 tonnes au maximum et équivaldra à la fourniture de fourrage pour 6 mois. « Nous prévoyons que la moitié de nos besoins alimentaires seront satisfaits à l'horizon 2030 », a-t-il estimé. En outre, Le président-directeur général de l'Office national

des aliments du bétail et de l'élevage avicole a révélé que la consommation moyenne algérienne de viande blanche est d'environ 50 000 tonnes par mois, affirmant que sa production en Algérie dépasse les besoins du marché intérieur. Betaoui a souligné que les indicateurs de consommation de viande blanche en Algérie sont en ligne avec les indicateurs mondiaux qui atteignent 18 kg par personne, expliquant que la consommation moyenne de volaille en Algérie est de 15 kg par personne. Par ailleurs, s'exprimant sur les mesures prises, dans cette filière, pour la préparation du mois de ramadhan, l'intervenant de la Chaîne 1 de la

Radio nationale a indiqué que « concernant les mesures prises pour assurer la commercialisation des produits consommés pendant le mois de ramadhan, les préparatifs pour les poussins et même les chambres froides sont en cours », expliquant que de la viande fraîche et surgelée sera fournie pour couvrir toutes les demandes. Dans ce contexte, il a ajouté que la consommation algérienne de viande blanche au cours du dernier mois de ramadhan a atteint 55 000 tonnes, et le Bureau, en coordination avec les éleveurs, cherchera à fournir environ 60 000 tonnes de viande au cours du mois de ramadhan de l'année en cours. T. K.

A cause de l'épidémie de coronavirus

Les soldes lancés à distance à travers le pays

Les soldes d'hiver cette année seront effectués à distance, via le paiement électronique. Une première dans les annales de l'activité commerciale en Algérie. Hier, le ministère du Commerce a porté à la connaissance de tous les opérateurs économiques que les soldes à distance (commerce électronique) pour la saison hivernale 2021 sont autorisés à travers toutes les wilayas, durant la période allant de janvier à fin février 2021. Le département de Kamel Rezig a expliqué que « ce type de vente est consacré en vertu du décret exécutif 20-399 du 26 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif 06-215 du 18 juin 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en solde, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usine

et des ventes au déballage ». Les opérateurs économiques concernés, ajoute le ministère du Commerce, « doivent se rapprocher de la direction du commerce territorialement compétente pour demander la délivrance d'une autorisation pour exercer la vente en solde, conformément à l'article 6 du nouveau décret exécutif, et obtenir toute information utile concernant les modalités de cette activité ». Le ministère a tenu à préciser, par ailleurs, que « les soldes ordinaires sont interdits, en raison de la conjoncture actuelle marquée par la propagation du Covid-19 et des mesures prises par les autorités pour protéger la santé des citoyens et éviter les rassemblements ». Si le choix du e-paiement est louable, il est toutefois à relever que le recours à l'achat à distance risque de constituer une entrave au bon fonctionne-

ment de ces soldes. Et pour cause, l'Algérie demeure toujours en retard dans ce domaine et une grande partie des consommateurs n'ont pas acquis l'habitude de payer leurs achats via les cartes électroniques. Mais la partie n'est pas complètement perdue, sachant qu'un grand nombre d'abonnés des banques et d'Algérie Poste dispose de cartes magnétiques et de codes pour le paiement électronique. Si nombreux d'entre eux rechignent à l'utiliser, la conjoncture actuelle, marquée par une épidémie qui dure depuis des mois, pourra les faire décider. Item pour les commerçants qui, à leur tour, auront intérêt à mettre à la disposition des clients les instruments du paiement électronique. D'ailleurs, l'on peut parier que nombreux sont les commerçants à regretter de ne pas en disposer et de

rater ainsi l'occasion d'écouler leurs produits durant cette période de soldes. Il est à rappeler que la vente en solde permet aux agents économiques de promouvoir leurs activités. Dans ce cadre, le ministère appelle les opérateurs économiques à proposer des prix concurrentiels pour permettre aux consommateurs de bénéficier de marchandises et de services à des prix promotionnels. « Les services du ministère du Commerce (administration centrale, directions régionales et directions de wilaya) restent au service des opérateurs pour toute information, à travers la cellule d'écoute du ministère du Commerce via le site électronique www.commerce.gov.dz », est-il précisé. Il est à rappeler que les soldes d'été pour l'année 2020 ont été annulés à cause du Covid-19.

Aomar Fekrahe

LA QUESTION DU JOUR

Le choix gros de conséquences de Mechichi

Suite de la page une

Orc n'est pas devant le président qu'il est responsable, mais devant l'Assemblée, sur laquelle Ennahdha, avec l'appui de ses alliés que sont notamment Qalb Tounès et Al-Karama, cette dernière étant elle-même une formation islamiste, a la haute main. Mechichi a choisi son camp dans le bras de fer opposant depuis maintenant des mois les deux présidents, et avec eux ou plutôt derrière eux deux lignes politiques d'intérêt national, et il est celui d'Ennahdha. De l'islamisme par conséquent contre celui du nationalisme incarné par ce sans-parti de Saïed. Pour que les dernières manifestations n'en viennent pas à se retourner contre le régime actuel, qu'elle veut faire passer pour le produit d'une authentique révolution, celle de 2011, Ennahdha n'a pas craint de faire une proposition qui trahit sa véritable nature. Elle a demandé qu'il soit permis à ses propres milices de prêter main-forte aux forces de l'ordre. Ce qui prouve assez qu'elle n'est pas un parti comme un autre, mais une organisation paramilitaire, qui de plus ne demande qu'à agir comme telle. Dans sa diatribe de lundi devant la Conseil de sécurité, le président Saïed n'a pas manqué de fustiger cette tendance d'inspiration fasciste, sous le regard torve de Ghannouchi assis tout près de lui, conforme à l'identité politique d'Ennahdha. Ce qu'il a fait en rappelant qu'il lui était déjà arrivé de s'opposer par le passé à la même proposition, qui se serait traduite si elle avait abouti par la création de milices semblable aux gardiens de la révolution en Iran. Une organisation paraétatique terroriste donc qui aurait réduit à néant les libertés acquises par les Tunisiens dans la foulée de l'insurrection de 2011. Est-ce une révolution que celle-là où le parti dominant à l'Assemblée s'autorise à faire de telles propositions ? Clairement non. Maintenant que la crise politique est ouverte et qu'elle dresse l'un contre l'autre à la fois deux pôles institutionnels, la présidence de la République et celle de l'ARR, et deux camps emmenés par ces deux institutions, un bouleversement est enclenché, susceptible de conduire à la victoire de l'une ou l'autre grande tendance en Tunisie, l'islamisme et le nationalisme, qui ne sont pas propres à ce pays mais communes à toute la région. La dernière chance pour que cela n'advienne pas, Mechichi, probablement contraint et forcé, a choisi de la laisser passer.

M. H.

Développement des zones d'ombre

Des effets concrets du Plan de développement stratégique

■ Les données relatives à la mise en œuvre du Plan stratégique pour le développement stratégique des zones d'ombre au titre de l'année 2020 font ressortir un bilan positif en termes de concrétisation des objectifs tracés et de réalisation d'effets concrets sur le terrain, a fait savoir, mardi, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

Par Lina Gh.

Le plan de développement vise à «satisfaire les besoins de la population des zones d'ombres en eau potable, généraliser le raccordement à l'électri-

cité et au gaz naturel et à désenclaver les zones isolées et montagneuses, tout en améliorant les conditions de la scolarisation des enfants».

Dans ce cadre, il a été procédé, selon la même source, à l'organisation d'un recensement moderne et participatif des zones d'ombre, dans le but d'orienter les opérations de développement, et ce, à travers la mise au point d'un système informatique au niveau local, renfermant 16 critères d'évaluation.

De même qu'il a été procédé à l'inscription des opérations, en associant les citoyens et les associations locales, ce qui a permis de recenser 13 587 zones d'ombre au niveau national.

Les indicateurs de l'année écoulée montrent «l'achèvement de 7 276 projets sur 8 143 projets recensés, soit un taux de réalisation de 89,35 %», selon la même source qui fait état de l'enregistrement d'un taux d'avancement de 80 % dans 633 opérations et d'un taux de 50 % dans 635 opérations, ainsi que d'un nombre global des projets inscrits qui s'élève à 12 841 projets.

Dans le but de parachever les opérations inscrites, une enveloppe de 188,42 milliards de DA a été mobilisée, à la faveur de la réorientation des programmes inscrits précédemment à la charge du Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, des budgets des Collectivités locales et des Plans communaux de développement (PCD).

Bien que coïncidant avec les efforts de lutte contre le Covid-



Ph/D. R.

19, la mise en œuvre du Plan de développement des zones d'ombre a permis d'avoir «des effets concrets sur le terrain».

Ainsi, en termes d'alimentation en eau potable (AEP), «le réseau de l'eau s'est vu renforcé par la réalisation de 2 700 km de réseaux».

Il s'agit également de la réhabilitation 495 km et le raccordement au réseau d'eau de plus de 173 000 foyers au profit de près de 830 000 habitants.

Quant à l'assainissement, «un nouveau réseau de 1 100 km a été réhabilité et plus de 79 000 foyers raccordés, au profit de près de 398 000 habitants».

En matière d'énergie élec-

trique, «un nouveau réseau de 218 km a été réalisé et plus de 33 000 foyers raccordés, au profit de près de 166 000 habitants, en sus de l'équipement de 2 531 logements de 860 panneaux solaires».

S'agissant de l'éclairage public et de l'approvisionnement en gaz, la même source a fait état de la réalisation de 600 km de réseau d'éclairage public et de la réhabilitation de 253 km, outre la réalisation de 2 055 km du réseau et du raccordement de plus de 56 000 foyers en gaz, au profit de près de 284 000 habitants.

Les opérations de désenclavement ont permis de «renforcer

le réseau routier par la réalisation de 1 323 km, la réhabilitation de plus de 2 800 km et l'ouverture de 884 km de voies dans des zones isolées».

Afin d'améliorer les conditions scolaires, «375 salles d'études et 84 cantines scolaires ont été réalisées et 298 écoles et 51 restaurants réhabilités, outre le renforcement du parc du transport scolaire par 471 nouveaux bus et 515 bus loués».

A l'effet de renforcer les structures de santé de proximité, «32 nouvelles salles de soins ont été réalisées et 175 autres réhabilitées», en sus de «225 espaces de loisirs réalisés».

L. Gh.

Illizi/Vaccination anti-Covid-19

Huit centres et neuf unités mobiles mobilisés

Huit centres et neuf unités mobiles sont retenus dans la wilaya d'Illizi, en prévision du lancement de la vaccination anti-Covid-19, a-t-on appris, hier, auprès de la Direction locale de la santé et de la population (DSP).

Dans une phase préliminaire, 9 centres ont été mobilisés pour la vaccination contre le nouveau coronavirus à travers les structures sanitaires des six communes de la wilaya, ainsi que de 8 unités mobiles pour toucher les populations des zones éparses et enclavées, a affirmé à l'APS le DSP D'Ahmed

Zenati. Pour les besoins de cette action préventive, des staffs composés d'un médecin et de deux paramédicaux sont désignés au niveau de chaque centre pour encadrer l'opération, a-t-il précisé, signalant qu'un programme de formation leur est assuré sur les différents aspects et phases de la vaccination, ainsi que sur la nature des effets pouvant être engendrés par le vaccin.

Dans sa première phase, la vaccination touchera quatre catégories englobant le personnel de la santé, les personnes âgées et les malades chroniques, ainsi que les per-

sonnels de certains secteurs et corps mobilisés dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, à l'instar de la Protection civile et la Sûreté nationale, a fait savoir M. Zenati.

Les dispositions organisationnelles et logistiques ont été prises pour assurer le bon déroulement de l'opération, notamment les chambres froides pour le stockage du vaccin, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation du citoyen sur l'importance de cette mesure de prévention, a assuré le DSP d'Illizi.

Amar T.

Pour sa nomination au poste de secrétaire d'Etat Boukadoum félicite Antony Blinken

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a félicité mardi Antony Blinken pour sa nomination au poste de secrétaire d'Etat américain.

«Mes sincères félicitations au secrétaire d'Etat américain,

Antony Blinken, pour la confirmation de sa nomination aujourd'hui (mardi). J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui pour faire progresser les relations bilatérales entre l'Algérie et les Etats-Unis ainsi que l'agenda de paix dans la

région et au-delà», a indiqué le ministre sur son compte Tweeter.

Le Sénat américain a confirmé, mardi, la nomination d'Antony Blinken au poste de secrétaire d'Etat avec une large majorité de 78 voix contre 22.

Confident de longue date du

président Joe Biden, Antony Blinken a notamment servi comme numéro deux du département d'Etat au sein de l'administration de Barack Obama, dont Biden était le vice-président.

R. N.

El-Oued Un millier de logements AADL à distribuer cette année

UN MILLIER de logements de type location-vente relevant du programme de l'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL) seront distribués cette année dans la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris auprès de cet organisme. Ces unités sont localisées dans quatre communes de la wilaya à forte concentration d'habitants, à savoir El-Oued (500 unités), Djamaâ (250), El-Meghaier (170) et Guemmar (80), a révélé le directeur des programmes AADL à El-Oued, Smail Souadkia. Ces logements sont à un stade avancé de réalisation, estimé à 80 % pour les 500 unités projetées dans la commune d'El-Oued et à une moyenne de plus de 90 % pour ce qui concerne les 480 unités des communes de Djamaâ et El-Meghaier, sachant que certaines sont achevées, a-t-il précisé. S'agissant des chantiers connaissant un retard, que ce soit dans la réalisation où les aménagements, ils ont été relancés après résolution de leurs situations et atteignent pour 50 des 80 logements localisés dans la commune de Guemmar un taux d'avancement de 40 % après six ans de travaux. Les travaux d'aménagement, notamment les raccordements aux réseaux divers (eau, assainissement, électricité et routes secondaires) sont à un stade très avancé sur certains chantiers, a noté M. Souadkia, ajoutant que pour le reste ils seront finalisés dans le courant du second semestre de 2021 au plus tard. Les services de l'Agence AADL ont rencontré diverses contraintes depuis le lancement de ces chantiers d'habitat ayant ralenti leur rythme d'avancement, dont le non-respect des délais par les entreprises réalisatrices, les contraintes liées à la nature de la propriété foncière ainsi que les problèmes techniques inhérents à l'étude des sols. L'attribution de ces logements AADL devrait intervenir en quatre étapes durant l'année 2021, à commencer par une tranche de 277 unités dans la commune d'El-Oued à être attribuée aux bénéficiaires en mars prochain, selon la même source.

Hani B.

Formation professionnelle

Les conventions signées par le secteur ont conforté le rapprochement avec le monde économique

■ Les conventions conclues par le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels avec les différents partenaires ont été une véritable opportunité pour conforter le rapprochement avec le monde économique, a affirmé, mardi à Djelfa, la ministre du secteur, Houyam Benfriha.

Par Salem K.

Présidant une rencontre à l'Institut national de formation et d'enseignement professionnels à la cité «Bahrara» dans la ville de Djelfa, au terme de sa visite dans la wilaya, la ministre a indiqué que les «seize conventions conclues récemment avec différents secteurs ont eu un impact positif pour le secteur et permis de raffermir le lien avec l'environnement économique».

M^{me} Benfriha a souligné que les conventions conclues «ont permis de développer des formations qui répondent aux besoins du marché», mettant en avant l'efficacité de la toute première convention avec secteur de la Pêche qui a permis de dispenser

des formations «qualitatives» dans 29 métiers de la pêche et de l'aquaculture.

Pour M^{me} Benfriha, «la convention ne se limite pas seulement aux cérémonies de signature, mais englobe un travail et un grand effort, à travers l'élaboration des programmes et la mise à disposition d'équipements, ainsi que la répartition des spécialités créées de la formation aux établissements du secteur».

Le tout correspondant à une cartographie nationale claire et ordonnée, en fonction des besoins de chaque wilaya, a-t-elle précisé.

La wilaya de Djelfa, bien qu'elle ne soit pas une wilaya côtière, est également concer-

née par la convention conclue avec le secteur de la Pêche, en ce sens qu'un travail de promotion de l'aquaculture est en cours, devant encourager les jeunes à investir ce domaine.

Enumérant les secteurs concernés par les conventions de partenariat, la ministre a cité, entre autres, l'Environnement, l'Industrie, ainsi que d'autres départements ministériels en lien avec le développement économique.

Lors de cette rencontre, la ministre a écouté un nombre de préoccupations des affiliés au secteur, portant sur plusieurs sujets en lien avec la performance, les promotions et les



aspects pédagogiques, ainsi que sur des questions qui concernent les établissements du secteur de la Formation professionnelle dans la wilaya.

La visite de travail et d'inspection effectuée par la ministre

Benfriha a concerné plusieurs structures et instituts de formation implantés au chef-lieu de la wilaya, où elle a écouté les préoccupations et intérêts des stagiaires.

S. K.

France

L'ampleur du plongeon historique de l'économie connue vendredi

L'Insee publie vendredi sa première estimation de l'ampleur de la récession subie par l'économie française en 2020, un plongeon qui sera historique, l'épidémie de Covid-19 ayant totalement bouleversé l'activité économique du pays.

La France ne devrait toutefois pas atteindre les 11 % de chute du PIB prévus par le gouvernement. Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a reconnu la semaine dernière que «de toute évidence, nous ferions mieux», car le deuxième confine-

ment en novembre a été moins pénalisant que celui du printemps. Dans sa dernière note de conjoncture publiée mi-décembre, l'Insee tablait sur une récession de 9 %, un chiffre jamais vu au moins depuis la Deuxième Guerre mondiale. La Banque de France affiche la même prévision, tout comme l'Ocde qui anticipe une baisse de 9,1 %. La conséquence d'une année en dents de scie, durant laquelle les Français comme l'économie ont été ballottés au gré de l'évolution de l'épidémie. «C'est un choc récessif,

massif, avec ce profil en W (de la courbe du PIB NDLR) très particulier et très caractéristique d'une économie qui a suivi les vagues de l'épidémie», souligne Hélène Baudchon, économiste à BNP Paribas.

La propagation du Covid-19 s'est fait sentir dès le premier trimestre, avec la mise en place d'un confinement strict à la mi-mars. Prolongé jusqu'à la mi-mai, il a plombé l'économie, qui n'a alors plus tourné qu'aux deux tiers de son niveau d'avant-crise.

S. K.

Emirats

La pandémie a fait chuter les bénéfices des deux principales banques

Les deux principales banques des Emirats arabes unis ont annoncé, hier, des baisses de leurs bénéfices pour l'année 2020 en raison des mesures drastiques prises pour contrer l'impact de la pandémie de Covid-19.

Emirates NBD, la plus grande banque de Dubaï, a déclaré hier que son bénéfice net avait chuté de 52 %, passant de 3,9 milliards

de dollars en 2019 à 1,9 milliard de dollars en 2020.

Deuxième plus importante banque du pays, Emirates NBD a augmenté ses provisions à 2,15 milliards de dollars pour faire face aux risques potentiels de la pandémie, soit une augmentation de 65 % par rapport à l'année précédente.

«Emirates NBD a réalisé un bénéfice net de sept milliards de

dirhams (1,9 milliard de dollars) en 2020 malgré la pandémie mondiale», a déclaré le président cheikh Ahmed ben Saïd Al-Maktoum, cité dans un communiqué. La plus grande banque du pays, First Abu Dhabi Bank, basée dans la capitale des Emirats, Abu Dhabi, a affiché un bénéfice de 2,9 milliards de dollars pour 2020, contre 3,4 milliards en 2019, soit une baisse

de 15 %. La crise sanitaire sans précédent, de faibles taux d'intérêt et la volatilité des marchés, expliquent, selon elle, ces résultats. La banque centrale des Emirats arabes unis a déclaré en avril 2020 qu'elle avait doublé à 70 milliards de dollars un plan de relance visant à soutenir l'économie et les banques nationales face à la pandémie.

Ali Y.

Indice Nikkei

La Bourse de Tokyo ouvre en hausse la séance d'hier

La Bourse de Tokyo démarrait hier en hausse, encouragée notamment par la perspective de bons résultats trimestriels des entreprises japonaises et le relèvement de la prévision de croissance du Japon par le Fonds monétaire international (FMI).

L'indice Nikkei, qui avait lâché près de 1 % mardi, rebondissait de 0,47 % à 28 680,94 points vers 01h10 GMT et l'indice élargi Topix prenait 0,56 % à 1 858,29 points.

«Le creux de la vague pour les entreprises est derrière elles et leurs bénéfices sont en train de rebondir», a commenté Mitsushige Akino, un responsable de l'Ichiyoshi Asset Management, cité par l'agence Bloomberg.

Sur le marché des changes, le yen était

quasi stable vis-à-vis du dollar, lequel s'échangeait pour 103,66 yens vers 01h00 GMT contre 103,62 yens la veille à 21h00 GMT. Le cours euro/yen variait peu lui aussi, un euro valant 126,08 yens contre 126,00 yens mardi.

La monnaie européenne s'échangeait pour 1,2163 dollar, contre 1,2160 dollar la veille. Le marché du pétrole était légèrement dans le vert, quelque peu encouragé par les nouvelles prévisions de croissance du FMI, tout en restant prudent avant les chiffres hebdomadaires des réserves de brut aux Etats-Unis, attendus ultérieurement hier.

Peu après 01h00 GMT, le prix du baril américain de WTI gagnait ainsi 0,27 % à 52,75 dollars et celui du baril de Brent de la mer du Nord progressait de 0,23 % à

56,01 dollars.

Wall Street termine dans le rouge la séance de mardi

La Bourse de New York a terminé sans entrain mardi, glissant légèrement dans le rouge en fin de séance malgré des résultats d'entreprises plutôt positifs.

Selon des résultats définitifs, l'indice Dow Jones a cédé 0,07 % à 30 937,04 points de même que le Nasdaq à 13 626,06 points. Le S&P 500, qui en séance avait atteint de quelques points un nouveau record, a rétrogradé en clôture pour terminer à 3 849,62 points (-0,15 %).

Le marché est resté prudent toute la séance après une ouverture plus soutenue, digérant une salve de résultats et

attendant l'issue hier de la réunion monétaire de la Banque centrale (Fed).

Les Bourses chinoises ouvrent indécises

Les Bourses chinoises ont ouvert hier en ordre dispersé, en dépit d'une prévision de croissance mondiale pour cette année revue à la hausse par le Fonds monétaire international (FMI).

Dans les premiers échanges, l'indice Hang Seng à Hong Kong gagnait 0,56 % à 29 556,58 points. De son côté, l'indice composite de la Bourse de Shanghai était stable (-0,05 %) à 3.567,55 points, tandis que la place de Shenzhen était en baisse de 0,21 % à 2.409,07 points.

Mahi T.

Chasse illicite à Médéa Plus de 600 affaires traitées en 2020

PLUS DE 600 affaires de chasse illicite et d'atteinte au patrimoine faunistique local ont été traitées durant l'année 2020 par la gendarmerie de Médéa, qui a procédé à la saisie d'équipements de chasse non déclarés lors de multiples opérations menées dans le cadre de la lutte contre ce phénomène, a-t-on appris auprès du groupement de gendarmerie.

Les opérations de contrôle, effectuées à travers le territoire de la wilaya de Médéa au cours de l'exercice 2020, a permis de traiter pas moins de 668 affaires liées à des pratiques de chasse illégales, dont lesquelles étaient impliquées des personnes, non détentrices de permis de chasse, qui avaient commis des actes de braconnage ou s'approprièrent à le faire, a-t-on expliqué lors de la présentation du bilan annuel de ce corps de sécurité.

Outre la saisie et la mise en fourrière de véhicules utilisés par ces braconniers, et de chiens de chasse, les éléments de la Gendarmerie nationale ont réussi à récupérer une dizaine de fusils de chasse et des munitions, de différents calibres, a-t-on indiqué, précisant que des procédures judiciaires ont été engagées à l'encontre des personnes, auteurs de ces délits. La gendarmerie fait état, par ailleurs, du démantèlement de plusieurs réseaux spécialisés dans le vol de cheptel qui s'est soldé par la récupération d'une centaine de têtes d'ovins et une quarantaine de bovins, volés précédemment dans de nombreuses exploitations agricoles de la wilaya.

R. R.

Blida

Plus de 140 projets d'entrepreneuriat évalués par le centre «Yabda»

■ Une session pour l'évaluation de 147 nouveaux projets d'entrepreneuriat proposés par des étudiants a été lancée, lundi, à l'université «Ali-Lounici» d'El Affroune (ouest de Blida), dans le cadre du projet «Yabda», a-t-on appris auprès de la cellule d'information de cet établissement de l'enseignement supérieur.

Par Hocine A.

Cette première session d'évaluation de projets (147) d'entrepreneuriat proposés dans le cadre du projet du centre «Yabda» a été ouverte par le recteur de l'université, le P' Khaled Ramoul, qui a qualifié ce centre de «nouvel acquis qui s'ajoute à la Maison de l'entrepreneuriat», qui est de nature, a-t-il dit, «à renforcer le raccordement de l'université au secteur économique et à édifier l'esprit entrepreneurial chez les étudiants». Le centre «Yabda», créé dans le cadre d'un projet de coopération avec l'Union européenne (Erasmus+), est destiné à l'accueil des idées et projets des étudiants, tout en œuvrant à leur développement de façon à permettre leur mise en œuvre et leur

intégration dans le marché économique, grâce à un encadrement assuré par des enseignants universitaires.

«L'évaluation des projets en question est assurée par 14 experts de l'université «Ali-Lounici», qui vont se concentrer sur l'examen de la faisabilité de ces nouveaux projets – axés, entre autres, sur l'économie verte, le recyclage des déchets, l'économie durable et la numérisation –, leur cohésion avec l'espace entrepreneurial et leur intégration dans les marchés local, national et mondial», a expliqué le P' Ramoul.

Des projets lauréats, qui seront sélectionnés au titre d'une session de formation internationale sur les «méthodes de formation et l'administration des entreprises», seront appelés à prendre part à une nouvelle com-



pétition avec les projets proposés dans le cadre du programme «Yabda», mettant en compétition quatre universités nationales (Blida, Batna, Constantine et Mostaganem) et 10 autres universités maghrébines.

Le centre «Yabda» est un incubateur de projets, considéré

parmi les acquis matériels du projet «Erasmus +» destiné à l'université.

Cet incubateur a déjà abrité quatre sessions de formation au profit d'enseignants et experts dans le domaine de la formation et de l'administration des projets.

H. A.

Oran

Accélérer le rythme des travaux d'aménagement extérieur de 8 000 logements

Le secrétaire général du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed El Habib Zahana, a insisté, à Oran, sur l'accélération du rythme des travaux d'aménagement extérieur de 8 000 logements au niveau pôle urbain à Oued Tiélat pour les distribuer à leurs bénéficiaires dans les plus brefs délais, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

M. Zahana a mis l'accent, lors d'une visite d'inspection au niveau de pôle urbain, sur l'augmentation de la cadence des travaux d'aménagement extérieur des 8 000 logements publics locatifs pour parachever les

opérations de raccordement aux réseaux divers, à l'instar de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement et autres, a-t-on fait savoir. Selon les mêmes services, les travaux de réalisation de ce quota de logements sont achevés à 100 % pour ce qui est des gros œuvres, en attendant le parachèvement de la partie relative à l'aménagement extérieur, qui sera matérialisée par le raccordement des réseaux divers et qui connaît une avancée en matière de réalisation, pour la réception du projet dans les plus brefs délais et entamer les opérations de distribution des logements programmée au courant

du premier semestre de l'année en cours. La distribution de ce programme de logements se fera par étapes durant l'année en cours : la première englobe 3 000 logements, la seconde 2 500 et la troisième 2 500 unités, le tout s'effectuera suivant l'avancement des travaux d'aménagement extérieur, a-t-on indiqué de même source. Pour rappel, la wilaya d'Oran prévoit la distribution, fin mars prochain, de 14 000 logements, toutes formules confondues, dont 6 500 publics locatifs, 7 700 de location-vente et 430 logements promotionnels, selon les services de la wilaya.

Lyes B.

Mostaganem

148 millions DA pour approvisionner 176 établissements scolaires en gaz propane

Une enveloppe de 148 millions DA a été consacrée dans la wilaya de Mostaganem pour l'approvisionnement de 176 établissements scolaires en gaz propane, a-t-on appris, lundi, auprès des services de la wilaya.

Le wali de Mostaganem, Aissa Boulahia, a insisté, lors d'une réunion dimanche consacrée au secteur de l'Education, sur la réception dans les plus brefs délais des opérations visant à amé-

liorer les conditions de scolarisation, surtout au cycle primaire et dans les zones d'ombre. Concernant l'opération d'aménagement des écoles primaires, les services de la wilaya ont indiqué que le programme touchera, dans une première phase, 27 écoles primaires et sera généralisé aux lycées et CEM ultérieurement, suivant la situation de chaque établissement et l'ordre de priorité. Le wali a également instruit, lors de la réunion qui a donné lieu à

l'installation de la nouvelle directrice de wilaya de l'Education, Hassiba Sermoum, de renouveler le mobilier scolaire en veillant sur la qualité dans l'acquisition de ces équipements éducatifs, en plus de signer des conventions avec les privés pour la maintenance des moyens actuels et de valoriser le budget de wilaya. Lors de la réunion, qui a regroupé les directeurs de l'exécutif et des chefs de daïra, le nouveau programme du secteur, qui porte

sur la réalisation de trois groupes scolaires, un lycée et l'extension de 32 classes aux cycles moyen et primaire, a été passé en revue, a-t-on précisé. Le secteur de l'Education a bénéficié d'autres projets, notamment la réalisation de six cantines et trois demi-pensionnats, afin d'améliorer les conditions de scolarité des élèves particulièrement dans les zones d'ombre, a-t-on ajouté.

S. A.

Relizane

71 structures de santé retenues pour la vaccination contre le Covid-19

Pas moins de 71 structures de santé ont été retenues dans la wilaya de Relizane pour l'opération de vaccination contre le Covid-19, a-t-on appris de la Direction de la santé et de la population (DSP). Ces structures relèvent de 67 établissements de

santé dont des polycliniques, des établissements publics hospitaliers (EPH) et des services mère-enfant, en plus d'équipes médicales mobiles pour les zones rurales et éloignées, a-t-on indiqué. En outre, une commission de wilaya de suivi et de supervision

de l'opération de vaccination contre le Covid-19 a été installée, a-t-on fait savoir, signalant qu'une unité principale de stockage est dotée de tous les moyens nécessaires dont ceux du froid et de conservation des doses de vaccin dont bénéficiera la wilaya. Au sujet

des staffs médicaux qui superviseront l'opération de vaccination, la même source a fait part d'une formation des personnels des unités et services de vaccination à travers les différentes polycliniques et services. La DSP de la wilaya de Relizane a pris une série de

mesures pour une bonne coordination entre les différents acteurs et la réussite de l'opération de vaccination contre le coronavirus, en application de l'instruction ministérielle portant sur le volet organisationnel, a-t-on encore indiqué.

K. L.

«La voie du salut»

Le clip bien accueilli par les fans de Manel Gherbi

■ Le dernier clip de l'interprète de musique andalouse Manel Gherbi connaît un franc succès depuis sa mise en ligne au début du mois de janvier courant. Intitulé «La voie du salut», ce clip qui met en valeur les capacités vocales de l'artiste se veut un hymne à l'espoir et à un avenir meilleur.

Par Abia Selles

Écrites par l'artiste elle-même, les paroles de cette chanson sont un cri d'espoir qui sort d'un cœur blessé. «C'est un texte que j'avait écrit en pleine période du hirak, où les gens sortaient en marche pacifique en donnant une belle image de l'Algérie et de l'Algérien et de l'Algérie».

Réalisé par Mizo Ozim, le clip

met en valeur le patrimoine architectural de l'Algérie en montrant des rues d'Alger entourées de lumière en pleine nuit. Ces images traduisent un présent plein de problèmes, d'angoisses et d'incertitudes, mais aussi avec un espoir certain à un avenir meilleur plein de vie et de joie.

Le clip a été chaleureusement accueilli par les internautes qui ne cessent de lui envoyer des messages d'encouragement et de félicitations. «Magnifique voix, magnifique interprétation, magnifique chanson et de belles paroles. Avec une jolie femme et un rythme de guinguettes parisiennes avec une touche andalouse pour signature. Une belle ambassadrice de notre Algérie. Continuez à nous épater. Bravo Manel !», écrit une fan sur la chaîne YouTube de l'éditeur.

Manel Gherbi est ambassadrice de la culture et du patrimoine algériens. Là où elle est, elle porte des tenues traditionnelles afin de mettre en valeur le patrimoine vestimentaire national. Interrogée sur cette question, Manel a déclaré qu'elle est attachée à la culture algérienne, sa musique et surtout son patrimoine, précisant que «le patrimoine est le meilleur héritage qu'on a



pu avoir et on doit le mettre en valeur».

Il est à noter que Manel Gherbi est issue d'une famille d'artistes. Son père et ses deux frères aînés sont musiciens. Elle a baigné depuis sa tendre enfance dans le monde de la musique, en intégrant la Chorale de la maison de jeunes de Ain-Taya.

Passionnée par le piano, son

instrument fétiche qu'elle a appris à l'âge de 3 ans, elle fera partie, plus tard, de l'Association de musique andalouse Noubia avec laquelle elle a participé à de nombreux festivals en Algérie et à l'étranger.

Connue également à l'écran comme présentatrice d'émissions culturelles Manel Gherbi, chanteuse d'opéra, a brillé sur

plusieurs scènes internationales notamment en Allemagne, en France et au Maroc.

Aujourd'hui, Manel est très présente sur les réseaux sociaux sur lesquels elle partage des interprétations musicales de haute facture ainsi que ses souvenirs et les rendez-vous de ses spectacles.

A. S.

«La communauté avifaune»

Un nouvel ouvrage signé Mohamed Bensaci

Un ouvrage d'ornithologie intitulé «Oummatou ettayr» (La communauté avifaune), signé par Mohamed Bensaci, ancien cadre du Parc national de Belezma (Batna) et inspecteur principal des forêts, vient de paraître chez la maison «El-Ihsane» d'édition et de distribution.

L'ouvrage en langue arabe, qui se décline en 332 pages de grand format, aspire, a confié l'auteur à l'APS, à partager avec le lecteur «l'émerveillement face à l'univers avifaune extraordinaire et plein de secrets» et des questionnements sur «la miraculeuse capacité à voler des oiseaux, leur aptitude mystérieuse à s'orienter dans leurs très longs voyages migratoires et l'impénétrable diversité de coloration de leur plumage».

Il y livre également des informations sur la capacité de certains oiseaux à voler à des altitudes extrêmes de plus de 10 000 mètres ou à effectuer comme le manchot empereur des plongées atteignant jusqu'à 240 mètres de profondeur.

Né à Oued Chaaba (Batna) en 1956, Bensaci, diplômé de l'Institut de technologie forestière de Batna en 1979 puis de l'Institut national de recherche forestière, affirme avoir éprouvé cette passion pour les oiseaux depuis sa jeune enfance passée dans les campagnes du Ravin bleu qui domine la ville de Batna.

A 12 ans, il élevait déjà plusieurs rapaces dont le faucon crécerelle, l'aigle de Bonelli, le circaète Jean-le-blanc et le milan noir, avant

de comprendre, plus tard, précise-t-il, que leur place était dans la nature pas dans les cages. L'ouvrage est illustré de plusieurs dizaines de planches de diverses espèces d'oiseaux réalisées par l'auteur lui-même qui révèle également un talent de dessinateur confirmé. Coordinateur régional du Réseau national des observateurs ornithologues algériens (RNOOA), Bensaci a été un des premiers à élaborer une liste de l'avifaune du Parc national de Belezma en 1986.

Il a aussi coopéré avec une mission de la Société royale britannique pour la protection des oiseaux (Royal Society for the Protection of Birds), la plus grande organisation de protection des animaux en Europe.

M. K.

«Gatsby Le Magnifique» de Francis Scott Fitzgerald

Le roman va être adapté en série

Il avait fait scandale à la fin des années 90 avec la pièce «7:3», pour laquelle il avait recruté des prisonniers dangereux purgeant des longues peines, dont deux néonazis, jouant leurs propres rôles avec de nombreux propos haineux.

Mais le drame s'était poursuivi hors de la scène : profitant de leur levée d'écrou, un des acteurs amateurs avait commis de nombreux braquages dont un s'était terminé de manière tragique, causant la mort de deux policiers.

F. H.

Après avoir créé les séries «Vikings» (2013) et «Les Tudors» (2007), le scénariste et producteur britannique Michael Hirst va réaliser une série sur le «Gatsby Le Magnifique» (The Great Gatsby), basée sur le roman de l'écrivain américain Francis Scott Fitzgerald.

Il fera équipe avec A+E Studios, ITV et Groundswell Productions pour cette série qui sera diffusée sur le câble et les plateformes de streaming, d'après le site The Hollywood

Reporter. L'arrière-petite-fille de Scott et Zelda Fitzgerald, Blake Hazard, sera consultante sur la série. Michael Hirst réfléchit à adapter le roman depuis trois ans. «J'ai l'impression d'avoir vécu avec Gatsby toute ma vie : d'abord lorsque je l'ai lu pour la première fois à l'école, ensuite quand j'ai enseigné le roman à Oxford dans les années 70 puis en le relisant souvent», confie le scénariste au site The Hollywood reporter.

Publié en 1925, le roman «Gatsby Le Magnifique» ne

deviendra populaire que des décennies plus tard. Ce sera la première fois que le roman est adapté sur le petit écran. Il existe plusieurs versions de «Gatsby Le Magnifique» au cinéma, la plus récente étant celle de 2013 avec Leonardo DiCaprio dans le rôle de Jay Gatsby.

La série explorera davantage la ville de New York et ses habitants, notamment la communauté afro-américaine des années 1920 qui est mentionnée dans les romans ainsi que la culture musicale de cette époque. Le

scénariste souhaite en effet qu'il y ait plus de diversité dans cette série.

Pour cela, Michael Hirst sera entouré de professeurs de l'université de Columbia pour le consulter : Farah Jasmine, professeur en civilisation afro-américaine et William B. Ransford, professeur d'anglais et de littérature comparée.

La série plongera dans les vies des personnages avec une vision moderne tout en gardant l'univers du roman de Fitzgerald.

C. I.



États-Unis

Discret comme jamais, Trump reste profondément influent

■ Depuis sa luxueuse résidence en Floride, l'ex-président Donald Trump continue d'exercer une forte influence sur le parti républicain, soutenant ses alliés dans leurs visées électorales tout en tentant d'étouffer, au Sénat, toute volonté de le condamner dans son procès en destitution.

Par Mourad M.

L'une de ses fidèles au Congrès, la nouvelle élue ultra-trumpiste Marjorie Taylor Greene, avait lancé un «avertissement» clair à ses collègues, au jour de son départ de la Maison-Blanche. «La vaste majorité des électeurs, bénévoles et donateurs républicains, ne sont plus loyaux au parti républicain et à ses candidats juste parce qu'ils ont un "R" à côté de leur nom.

Leur loyauté revient désormais à Donald J. Trump», a-t-elle tweeté le 20 janvier.

Même privé de son compte Twitter et des projecteurs braqués sur la Maison-Blanche, le milliardaire domine encore l'actualité américaine, avec l'ouverture formelle, lundi soir, de son procès historique en destitution. Et il occupe les esprits des sénateurs républicains qui seront chargés de le juger en février.

Tout le week-end, l'entourage de Donald Trump a bruisé

d'avertissements et contre-avertissements, tous convergeant vers un point : le magnat de l'immobilier, vainqueur choc de la présidentielle de 2016, qui a promis de revenir, «d'une façon ou d'une autre», compte bien maintenir son influence.

Il aurait fait circuler l'idée de créer une nouvelle formation, le «parti patriote», selon le «Washington Post». Une «menace» sur les sénateurs conservateurs, inquiets de voir leurs électeurs le rejoindre dans ce cas.

Mais il aurait aussi fait dire qu'il ne comptait pas créer de nouveau parti pour au contraire imprimer profondément son influence sur le Grand Old Party, selon «Politico». Une façon aussi de signaler à ceux qui voudraient le condamner qu'il encouragerait des opposants à se présenter contre eux lors de leurs prochaines primaires.

Les 100 sénateurs américains ont prêté serment mardi pour le procès doublement historique, qui débutera le 9 février.

Donald Trump est le premier président des États-Unis à tomber deux fois sous le coup d'un «impeachment», et sera également le premier à être jugé après avoir quitté la Maison-Blanche.

Le tempétueux New-Yorkais est accusé d'avoir incité l'assaut meurtrier de certains de ses partisans contre le Capitole, le 6 janvier, lorsque le Congrès votait pour certifier la victoire de Joe Biden à la présidentielle qu'il venait, à nouveau, de nier devant eux.

Les démocrates contrôlent désormais le Sénat d'une très infime majorité, et auraient besoin de 17 voix républicaines pour le condamner. Un nombre



R. D. R.

qui semble difficile, voire quasi impossible à atteindre, comme l'a admis Joe Biden lui-même lundi soir sur CNN.

Même si les violences ont provoqué un profond malaise, y compris chez les républicains, très rares sont ceux qui soutiennent le procès. Mardi, 45 des 50 sénateurs républicains ont même défendu une initiative pour tenter de bloquer la procédure, arguant qu'il est anticonstitutionnel de juger au Sénat un ex-président. Parmi eux, le puissant chef des républicains, Mitch McConnell, qui n'a pourtant pas exclu de condamner, in fine, Donald Trump.

Pour Rand Paul, ce résultat signifie que le procès est «mort-né». Et si certains ont bien souligné que ce vote ne préjugait pas de leur décision finale au terme du procès, il témoigne pour le moins de l'influence encore forte du milliardaire sur son parti.

La rupture est en tout cas prononcée entre MM. McConnell et Trump, deux ex-alliés : le sénateur a déclaré mardi qu'il n'avait pas parlé à l'ex-président depuis qu'il avait reconnu publiquement, à la mi-décembre, la victoire de Joe Biden. Et alors qu'il avait tout fait,

lors du premier procès du 45^e président des États-Unis, pour défendre son acquittement, M. McConnell laissera cette fois ses rangs voter «en conscience».

Rare voix ouvertement critique chez les républicains du Congrès, le sénateur Mitt Romney défend lui la tenue du procès.

Cible des partisans de Donald Trump, il avait répondu d'un rire lorsqu'un militant lui avait prédit qu'il rencontrerait une opposition au moment de la prochaine primaire aux sénatoriales dans son fief de l'Utah.

L'ex-président a néanmoins démontré ce week-end qu'il pouvait encore peser sur les élections, en faisant pencher la balance pour qu'une fervente supportrice, Kelli Ward, reste à la tête du parti républicain dans l'Arizona. Le sceau d'approbation de Donald Trump est donc encore précieux pour de nombreux candidats. Comme son ancienne porte-parole, Sarah Sanders, qui brigue le poste de gouverneur de l'Arkansas en 2022 et affiche fièrement sur Twitter un communiqué du milliardaire.

«Merci président Trump pour votre soutien».

M. M.



Commentaire

Proportionnelle

Par Fouzia Mahmoudi

Emmanuel Macron avait fait énormément de promesses aux Français durant la campagne présidentielle de 2017. L'une d'entre elles, et l'une des plus importantes, étant d'introduire une dose de proportionnelle dans l'Assemblée nationale. Mais comme nombre d'autres promesses celle-ci a rapidement été mise sous le tapis, même si du côté des alliés du président français l'on continue à soutenir cette proposition. Ainsi, l'idée de tenir les prochaines élections législatives au scrutin proportionnel est toujours appuyée par le MoDem, dont le président François Bayrou milite pour que la question soit présentée aux Français sous forme de référendum. Le dirigeant du MoDem a estimé qu'«il faut demander aux Français ce qu'ils pensent de la proportionnelle par référendum».

«Si la volonté existe, on a le temps de procéder par la voie parlementaire. Mais s'il y a des doutes, des interrogations, il est une chose facile à faire. C'est de demander aux Français ce qu'ils en pensent par référendum», fait-il valoir, défendant un «seuil à 5 %». Mardi encore, il a mis en avant la rupture entre les Français et le Parlement qui ne leur ressemble pas. «La composition du Parlement avec l'hégémonie d'un seul parti (...) est tellement déconnectée de la réalité du pays qu'un très grand nombre de citoyens s'en détournent», a-t-il souligné. Pourtant argument de campagne de Macron, l'introduction de la proportionnelle s'est encaimée d'une crise à l'autre, même si en avril 2019, le chef de l'État assurait pourtant encore vouloir porter la dose à 20 % en 2022. Pour accélérer les choses, Bayrou va envoyer au chef de l'État une lettre, qu'il a préalablement soumise aux responsables politiques de tous bords, car il reste peu de temps pour opérer cette réforme. En effet, la loi interdit de retoucher le mode de scrutin moins d'un an avant sa tenue, c'est-à-dire qu'une réforme doit être adoptée d'ici cinq mois pour des élections en 2022. Dans ce courrier, le triste déplore «la brutalité» du scrutin majoritaire, dans lequel «ni le pluralisme, ni l'équité ne sont respectés» et appelle à «un changement de culture politique qui permette, entre les différents courants politiques, chaque fois que possible, dialogue et co-responsabilité». Du côté de l'exécutif, pour l'heure, le retour de ce débat dérange : «Étant donné la priorité donnée à la gestion de la crise et à la relance, et le calendrier parlementaire bien rempli, cette réforme n'est pas une priorité à ce stade», s'empare l'entourage du président. «Le RN représente des millions de Français : va-t-on accepter longtemps qu'ils soient privés d'expression politique par un mode de scrutin inique ?», tempêtait encore cette semaine Marine Le Pen, réagissant à des propos rapportés du patron des députés LREM, Christophe Castaner, qui s'inquiétait de voir entrer à l'Assemblée une centaine d'élus RN. Comme en 1986, lorsque le FN avait raflé 35 sièges. Un point de vue qui rejoint celui de François Bayrou. Rappelant qu'il a «affronté le Front national toute sa vie sur tous les grands sujets», le président du MoDem déplore cependant un «déséquilibre du raisonnement». «Il n'y a pas de députés, s'il n'y a pas d'électeurs ! Et ce sont les électeurs que nous avons le devoir constitutionnel de représenter justement. Qu'ils soient d'extrême droite, d'extrême gauche, du centre ou des écologistes», plaide-t-il encore. Mais les efforts de Bayrou risquent de mener nulle part, Emmanuel Macron n'étant pas prêt à céder le pouvoir qu'il a sur le Parlement, alors même qu'il gère la crise sanitaire et économique de façon très drastique, voire pour certains «despotiques», sans consultation des députés, qui restent assez dociles pour le moment face à cette situation. Macron pense-t-il peut-être déjà à un possible second mandat et comment une telle réforme pourrait lui faire perdre beaucoup de son pouvoir actuel.

F. M.

Pays-Bas

Retour au calme après trois soirées d'émeutes contre le couvre-feu

Une forte présence policière dans différentes villes des Pays-Bas semblait mardi soir avoir empêché de nouveaux troubles, après trois nuits de violentes émeutes qui ont secoué le pays depuis l'instauration d'un couvre-feu samedi. De nombreux policiers avaient été déployés notamment à Amsterdam, Rotterdam et La Haye, craignant la présence d'autres émeutiers venus défier le couvre-feu, imposé pour lutter contre la pandémie de Covid-19. «Un grand groupe de jeunes hommes s'est brièvement rassemblée dans un quartier de la capitale néerlandaise, allumant des feux d'artifice», a indiqué la police. Le groupe a toutefois été rapidement dispersé, selon les

médias néerlandais. A Rotterdam, au moins 33 personnes ont été arrêtées pour notamment vandalisme et violation du couvre-feu, a fait savoir la police de la ville portuaire sur Twitter, qui n'a toutefois constaté aucun trouble majeur. Plusieurs villes avaient accordé des pouvoirs supplémentaires aux forces de l'ordre après un nouvel appel sur les réseaux sociaux à manifester mardi soir contre le couvre-feu, le premier aux Pays-Bas depuis la Seconde Guerre mondiale, alors que le gouvernement a prévenu qu'il ne ferait pas marche arrière sur cette mesure. La police néerlandaise avait annoncé plus tôt mardi avoir procédé à au moins 184 arresta-

tions au cours de la nuit, portant à plus de 400 le nombre de personnes en détention pour leur participation aux émeutes.

Au moins dix policiers avaient été blessés dans les derniers affrontements avec les émeutiers, qui ont pillé des magasins et incendié des voitures dans plusieurs villes dont Rotterdam, Amsterdam et La Haye lundi soir, les pires troubles dans le pays depuis quatre décennies. Les autorités néerlandaises ont annoncé à la mi-décembre une nouvelle série de mesures pour lutter contre le Covid-19, les plus strictes jamais imposées depuis le début de la pandémie aux Pays-Bas, où plus de 13 600 personnes sont mortes de cette maladie.



Compétitions interclubs de la CAF (2020/2021) L'Algérie veut organiser les finales

La Fédération algérienne de football (FAF) a officiellement introduit une demande auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports afin que l'Algérie puisse accueillir les finales de la Ligue des champions africaine et de la Coupe de la Confédération 2020/2021, a indiqué l'instance mardi, à l'issue de la réunion de son bureau fédéral.

Cette demande fait suite à l'ouverture par la Confédération africaine de football (CAF) des candidatures pour accueillir les finales des compétitions continentales des clubs pour l'actuelle édition.

La FAF a également sollicité officiellement la tutelle pour que l'Algérie puisse abriter la phase finale de la CAN-2023 des moins de 17 ans (U17), selon la même source.

Pour rappel, la CAF avait

annoncé, le 18 janvier, le lancement de l'appel à candidatures pour l'organisation des finales de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération 2020/2021, prévues en juillet prochain.

Les associations nationales souhaitant présenter leurs candidatures doivent soumettre un dossier détaillant les stades pouvant accueillir les matches, les terrains d'entraînement, les sites d'hébergement ainsi que la lettre de garantie du gouvernement au plus tard le 26 février prochain. Depuis la saison dernière, les finales des compétitions interclubs se jouent sur un seul match.

La finale de la Coupe de la Confédération se déroulera le 10 juillet et celle de la Ligue des champions aura lieu le 17 juillet. Cependant, la CAF se réserve le droit de changer les dates susmentionnées.

Coupe d'Algérie

L'édition 2021 annulée, remplacée par la Coupe de la Ligue professionnelle

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football, réuni mardi au siège de l'instance à Dely-Brahim, a décidé d'annuler l'édition 2021 de la Coupe d'Algérie, pour être remplacée par la Coupe de la Ligue professionnelle, a annoncé l'instance fédérale.

«Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, et de l'impossibilité d'organiser l'édition de la Coupe d'Algérie 2020-2021, en raison de l'absence jusqu'à ce jour de compétitions au niveau des championnats amateurs, le Bureau Fédéral, sur proposition du président de la Ligue de football professionnel (LFP), a décidé de la tenue d'une Coupe de la Ligue professionnelle 2021», a indiqué la FAF sur son site officiel. Cette épreuve, dont la dernière édition avait été disputée en 2000, concernera

uniquement les vingt clubs composant la Ligue 1 professionnelle.

«Le vainqueur de cette épreuve, qui sera gérée par la LFP, représentera l'Algérie lors de la prochaine Coupe de la Confédération africaine (CAF) 2021-2022», précise la même source.

Pour rappel, la précédente édition de la Coupe d'Algérie avait été interrompue en mars dernier au terme des quarts de finale (aller), en raison de la pandémie de Covid-19.

La Coupe de la Ligue avait été créée en 1992, avant d'être interrompue aux demi-finales. Trois éditions s'étaient déroulées par la suite : en 1996 remportée par le MC Oran, 1998 par le MC Alger, alors que la dernière édition avait été remportée par le CR Belouizdad en 2000.

Elections du Conseil de la Fifa

Qui est derrière le rejet de la candidature de Zetchi ?

■ La candidature du président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, aux élections du Conseil de la Fédération internationale (Fifa), a été rejetée par l'instance internationale.



Zetchi refroidi par la CAF

Par Mahfoud M.

En effet, la Fifa n'a retenu que les candidatures de Jacques Anouma, Augustin Senghor, Ahmed Yahya et Patrice Motsepe pour l'Afrique.

Le motif fait suite à «une suspension disciplinaire de six mois, dont trois avec sursis, infligée à Zetchi au niveau local en 2016», alors qu'il occupait le poste de président du Paradou AC, mais aussi une autre sanction de la CAF, celle-là, en 2018, après un accrochage avec feu Amrou Fahmi, l'ancien SG de la CAF qui avait été portée à son dossier. Le président de la FAF va contester son inéligibilité à travers un recours, qu'il compte introduire au niveau du Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne (Suisse),

«dans l'objectif d'être réhabilité». Avec le rejet de la candidature de Zetchi, trois candidats devraient être retenus pour les deux sièges libérés en fin de mandat de quatre ans par le Tunisien Tarek Bouchamaoui et l'Égyptien Hani Abo Rida sont le Marocain Fawzi Lekkdjaâ, l'Équato-Guinéen Gustavo Ndong et Abo Rida, qui brigue un second mandat.

Zetchi (55 ans) ambitionnait à travers sa candidature de devenir la deuxième personnalité sportive algérienne à intégrer le Conseil de la Fifa après l'ancien président de la FAF, Mohamed Raouraoua, qui avait été élu membre du Comité exécutif de l'instance internationale lors de l'Assemblée générale électorale de la CAF en février 2011 à Khartoum (Soudan). Les élections du Conseil de la Fifa se

dérouleront en marge de la l'Assemblée générale électorale (AGE) de la CAF, le 12 mars 2021 à Rabat (Maroc). Certains observateurs pensent que ce rejet de la candidature de Zetchi entre dans le cadre de règlements de compte entre acteurs du football local, puisqu'il faut dire que la CAF n'aurait jamais eu vent de la sanction de la LFP en 2016 si aucun ex-responsable algérien n'aurait vendu la mèche, ce qui reste regrettable pour la balle ronde nationale qui se trouve comme à chaque fois au centre de scandales. A noter que ce rejet de candidature est le troisième camouflet subi par la FAF, après le rejet de la candidature de Ould Zemerli au bureau exécutif de la CAF et la défaite de Bahloul tout récemment.

M. M.

Ligue 1 (10^e J)

Le leader accroché, première défaite de la saison pour le MCA et le MCO

L'ES SÉTIF, leader du championnat de Ligue 1 de football, a été tenue en échec, mardi à domicile, par une solide formation de l'Olympique Médéa (0-0), alors que le MC Alger et le MC Oran ont concédé leur premier revers de la saison, en déplacement respectivement face au WA Tlemcen (1-0) et à l'USM Alger (2-0), à l'occasion de la 10^e journée.

Alors qu'elle devait l'emporter pour creuser l'écart sur ses poursuivants, l'Entente s'est heurtée à une surprenante formation de Médéa qui a tenu bon face aux assauts des coéquipiers du buteur maison Mohamed Amine Amoura, en dépit du fait d'avoir terminé à dix. Un contre-performance qui fait les affaires du champion d'Algérie sortant, le CR Belouizdad, facile vainqueur à la maison de l'USM Bel-Abbès (3-1). Un succès qui permet au Chabab de rejoindre le MC Alger à la deuxième place au classement, avec deux matchs en moins.

Le CRB a terminé la partie en infériorité numérique après l'expulsion du défenseur central Sofiane Bouchar (80'), ce dernier sera ainsi suspendu pour le choc

prévu lors de la prochaine journée, samedi à domicile, face à l'ESS. L'USMBA, dont il s'agit du deuxième revers de rang, confirme sa fragilité défensive et reste la plus mauvaise défense du championnat avec 18 buts encaissés depuis le début de l'exercice. A l'Ouest du pays, le MCA, qui espérait se racheter après le faux pas concédé au stade du 5-Juillet face à l'AS Aïn M'lila (3-3), a été surpris par le WAT (1-0). Après un début de saison laborieux pour leur retour parmi l'élite, les Tlemceniens semblent redresser la barre, eux qui enchaînent une deuxième victoire de suite, après celle décrochée à Sidi Bel-Abbès (3-2).

L'USMA enchaîne, une première pour Dziri

Invincible jusque-là en dehors de ses bases, la JS Kabylie a concédé son premier revers en déplacement, sur le terrain du NC Magra (1-0). Les joueurs du nouvel entraîneur Abdelkrim Latrèche respirent et réalisent leur deuxième succès de la saison. Au stade du 20-Août-1955 de

Béchar, la JS Saoura a dû attendre la 86^e minute pour inscrire le but de la victoire face au CS Constantine (1-0) et se positionner au pied du podium, avec un match en moins prévu le 3 février à domicile face au MCA. Le CSC, dont le départ de l'entraîneur Abdelkader Amrani a été acté la semaine dernière, continue de manger son pain noir et se retrouve à une inquiétante 19^e et avant-dernière place au tableau avec 7 points seulement et un match en moins à disputer à Alger face au CRB. De son côté, l'USMA, sous la houlette de l'entraîneur français Thierry Froger, a réussi à enchaîner un cinquième succès de suite, en s'offrant cette fois-ci le MCO (2-0). Le club oranais a dû terminer la partie en infériorité numérique après l'expulsion contestée du défenseur Boualem Masmoudi (45'+2) et du gardien de but Oussama Litim (61'). A Chlef, le technicien Nadir Leknaoui a réussi ses débuts à la tête de la barre technique de l'ASO en menant son équipe à une victoire renversante face au Paradou AC (2-1). Menée au score jusqu'à l'heure de jeu, la formation

chélienne a renversé la vapeur grâce à Benzaza (60') et son buteur attiré Beldjilali (75'). Une victoire qui permet à l'ASO Chief de se hisser à la 7^e place au tableau. Le PAC, dont l'entraîneur Hakim Malek a quitté son poste à l'amiable, retombe dans ses travers après trois matchs d'invincibilité. Au bas du tableau, la lanterne rouge CA Bordj Bou-Arreridj a réussi une belle opération en allant tenir en échec l'US Biskra (1-1). Idem pour le RC Relizane, auteur d'un précieux match nul à l'Est face à l'AS Aïn M'lila (0-0). Auteur d'un triplé lors du dernier match face au MCA (3-3), l'attaquant de l'ASAM Adil Djabout a raté un penalty à un moment crucial de la rencontre (80'). A l'instar de Djabout, l'attaquant de la JSM Skikda, Kheïreddine Merzougui, aurait pu éviter à son équipe la défaite à domicile face au NA Hussein-Dey (0-1), n'était-ce le penalty raté à la 33^e minute.

Le nouvel entraîneur du Nasria, Dziri Bilal, réalise ainsi son premier succès de la saison, après avoir échoué à le faire sur le banc du CABBA, où il a démarré le championnat.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Justice/Pour demander le casier judiciaire

Utilisation de la copie d'acte de naissance délivrée à distance

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a fait état, hier, de la nécessité de tenir compte des copies d'actes de naissance délivrées à distance pour la demande du casier judiciaire, d'autant que toutes les garanties sont assurées sur le site web à partir duquel sont délivrés ces actes, indique un communiqué du ministère.

«Dans une note adressée le 27 janvier 2021, M. Zeghmati a instruit les procureurs généraux de signifier aux procureurs de la République et à

leurs adjoints de tenir compte des copies d'actes de naissance délivrées à distance (via internet), lors de la demande du bulletin n° 03 du casier judiciaire», lit-on dans le communiqué. Le ministre de la Justice a mis l'accent sur la nécessité de s'y conformer, précisant que «le site web du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, à partir duquel sont délivrés ces actes, assure toutes les garanties pour sécuriser ce document», ajoute la même source. **N. B.**

Douanes d'Alger-port

189 milliards de dinars recouverts en 2020

LA DIRECTION régionale des Douanes d'Alger-port a réalisé un recouvrement de 189 milliards de dinars (DA) durant l'année 2020, malgré le contexte sanitaire et économique mondial, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice 2019, a indiqué, hier à Alger, le directeur régional des douanes Alger-port, Houcine Bourouba. A l'occasion d'une journée portes ouvertes organisée à l'occasion de la Journée internationale de la douane (26 janvier) au profit de la presse et de nombreux responsables locaux, le même responsable a fait savoir qu'avec seulement deux inspections divisionnaires et dans

un contexte sanitaire particulier marqué par le Covid-19, la Direction régionale des douanes d'Alger-port est classée deuxième régionale, sur un total de 15 directions à travers le territoire national, en matière de recouvrement, réalisant un montant de 189 milliards DA (+8 %). Le nombre de déclarations en détail traitées à l'importation a atteint 35 585 déclarations, soit une baisse de 19,42 %. Le nombre de navires traités à l'importation au port d'Alger a enregistré une baisse de 28,8 % en 2020 par rapport à l'année précédente. Une baisse de 31,71 % a été également enregistrée à l'exportation. **D. A.**

Télévision nationale

Décès tragique de la journaliste Tinhinane Lacey

LA JOURNALISTE de la Chaîne 4 de la Télévision nationale, Tinhinane Lacey, est décédée mardi soir, a annoncé, hier, le site internet de la Télévision nationale. La défunte travaillait au sein de la Chaîne en tamazight (TV4) de la Télévision nationale, où elle présentait une émission sur l'environnement. Selon des versions recoupées, la regrettée Tinhinane a été victi-

me d'un drame familial, pour un mobile non encore précisé. En cette douloureuse circonstance, le ministre de la Communication, Ammar Belhimer, a présenté ses sincères condoléances à la famille de la défunte, ainsi qu'à toute la corporation de la presse, priant Dieu le Tout-Puissant de l'accueillir en Son Vaste Paradis. **R. N.**

Flambée des prix



Louviss

Djalou@hotmail.com

Salles des fêtes à Béjaïa

Les exploitants reviennent à la charge

■ Les gérants et exploitants de salles des fêtes de la wilaya de Béjaïa ont encore une fois observé, hier, un rassemblement de protestation devant le siège de la wilaya, sous la houlette de leur «collectif de consultation et de concertation», afin d'exprimer leur inquiétude sur le devenir de leur profession.

Par Hocine Cherfa

Fortement impactés par la crise sanitaire générée par la pandémie de coronavirus, les exploitants des salles des fêtes, par le biais de leur collectif, ont exigé, hier, le retour à leur activité selon un protocole sanitaire, comme c'est le cas pour les autres activités. Ils n'ont pas manqué de rappeler les conséquences de la suspension, depuis bientôt un an, de leur activité professionnelle et les pertes subies durant la période de confinement. Selon eux, «une salle des fêtes nécessite

un lourd investissement de près de cinq milliards de centimes, amortissable en cinq ans, alors que le préjudice financier établi par l'expertise comptable est de l'ordre de 700 millions de centimes par établissement depuis la notification de l'ordre de fermeture en date du 15 mars 2020», lit-on dans la lettre adressée récemment aux autorités. Les contestataires revendiquent également «une aide pour la relance de leur créneau afin de faire face aux pertes subies». Notons que les personnels de huit EPSP et établissements de santé relevant de la daïra d'El-Kseur ont observé, hier, un

débrayage de deux heures, afin de réclamer le versement la troisième tranche des primes Covid-19 et de garde. Ce débrayage cyclique de deux fois par semaine devrait se reproduire, selon eux, la semaine prochaine si la situation reste en l'état. Pour leur part, les personnels (médecins et paramédicaux...) des ESPS relevant de la daïra d'Akbou devraient, eux aussi, observer des débrayages de deux heures par jour pour les mêmes raisons, deux fois par semaine, les 3 et 4 du mois prochain, a-t-on annoncé dans une déclaration datant du 26 mois courant. **H. C.**

Tizi-ouzou

Saisie de produits cosmétiques périmés

UNE QUANTITÉ de produits cosmétiques arrivés à péremption et non conformes aux normes a été saisie avant-hier par les éléments de la 7^e sûreté de la ville de Tizi Ouzou, a indiqué, hier, la cellule de communication du même corps de sécurité dans un communiqué. «Dans le cadre

des opérations de contrôle des commerces à travers le secteur de compétence, les forces de police de la 7^e sûreté urbaine de Tizi-Ouzou, qui accompagnaient les éléments de la Direction du commerce de la wilaya, ont constaté, au niveau d'un commerce de produits cosmétiques, l'exposition à la

vente de produits arrivés à péremption et aux normes non conformes», a précisé la même source.

Lors de cette opération de contrôle, il a été procédé à la saisie de 242 unités de ces produits alors qu'une enquête a été ouverte.

Hamid M.

Décédé mi-décembre dernier

L'Opep rend hommage à son ancien SG, le moudjahid Lamine Khene

L'ORGANISATION des pays exportateurs de pétrole a rendu hommage, dans son bulletin mensuel publié hier, au défunt Aderrahmane (dit Lamine) Khene, moudjahid, ancien ministre et ancien secrétaire général de l'Opep, décédé mi-décembre dernier, en saluant la contribution de l'Algérie au sein de l'Opep.

«L'Opep a perdu une autre figure éminente et un membre distingué de sa famille», a souligné l'Organisation dans son

document, tout en revenant sur le combat du défunt pendant la guerre de Libération nationale.

Elle a souligné son implication très honorable dans la guerre de l'indépendance nationale et sa carrière politique distinguée par la suite, avec sa touche remarquable dans le développement de l'industrie pétrolière algérienne.

A rappeler que le D^r Khene avait occupé le poste de secrétaire général de l'Opep de 1973 à 1974. Au cours de son mandat,

ajoute l'Opep, le défunt a joué un «rôle-clé dans une période historique de la vie de l'Organisation».

L'Opep a, dans ce cadre, rappelé que D^r Khene a présidé les négociations avec les autorités autrichiennes pour réviser avec succès et améliorer les conditions de l'accord avec le pays hôte. Il était aussi «un contributeur clé à la préparation du premier sommet de l'Opep, qui s'est tenue à Alger en 1975», ajoute la même source, notant que le défunt avait ouvert la voie à la

création du Fonds spécial de l'Opep pour aider les pays en développement, qui a été ensuite transformé en Fonds de l'Opep pour le développement international. Dans sa contribution à cet hommage, le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, et président de la Conférence de l'Opep en 2020 a écrit : «Feu le D^r Khene a pris avec succès la direction du secrétariat de l'Opep dans l'un des moments les plus difficiles et les plus exigeants». Pour leur part, le secré-

taire général de l'Opep, Mohammad Sanusi Barkindo, et les membres du secrétariat de l'Organisation avaient présenté leurs plus sincères condoléances à la famille du D^r Khene, ainsi qu'au gouvernement algérien. M. Barkindo a noté que «depuis qu'elle a rejoint l'Opep en 1969, l'Algérie a généreusement fourni à l'Organisation de nombreux dirigeants et gestionnaires qui ont soutenu sans relâche l'Opep et ses objectifs».

O. N.